



# Communiqué de presse

## Budget 2027 de la Justice : la CGT-PJJ dénonce un abandon de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Dans une lettre envoyée aux agents du ministère, le garde des Sceaux présente le budget 2027 de la Justice comme un « résultat historique ». La CGT-PJJ dénonce un budget qui ne répond en rien à la crise profonde que traverse la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Malgré les constats alarmants dressés par le ministère lui-même, les moyens annoncés restent largement insuffisants pour répondre aux besoins des services, des professionnels et des jeunes accompagnés.

### Une reconnaissance de la crise... sans réponse budgétaire

Le 12 novembre 2025, devant la commission des lois du Sénat, le garde des Sceaux reconnaissait la « grande détresse des agents » de la PJJ, évoquant un « manque de moyens et de reconnaissance » et qualifiant la PJJ d'administration « la plus en difficulté » du ministère. Il annonçait alors des mesures fortes dès le début de l'année suivante.

Pourtant, le projet de budget 2027 ne prévoit que **50 créations de postes pour l'ensemble de la PJJ**, soit moins qu'en 2026 (70 postes).

Cette annonce est en contradiction avec les constats de l'Inspection Générale de la Justice, qui, dans son rapport de juillet 2025, recensait **3 775 mesures de milieu ouvert en attente d'attribution** et estimait à **322 équivalents temps plein d'éducateurs** les besoins immédiats, hors créations de nouveaux établissements. Les 50 postes annoncés ne couvriraient donc, au mieux, qu'environ **15 % des besoins identifiés**, s'ils étaient tous consacrés directement à la prise en charge.

### Des priorités budgétaires contestées

Dans le même temps, le ministère annonce **40 millions d'euros supplémentaires pour le numérique et l'intelligence artificielle**, ainsi que **50 créations de postes dédiées aux services numériques**.

Pour la CGT-PJJ, cette comparaison illustre clairement les choix opérés : autant de créations d'emplois pour le numérique que pour l'ensemble de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, pourtant reconnue comme le secteur le plus en difficulté.

Rapportées aux effectifs, les créations de postes représentent une augmentation de seulement **0,52 %** pour la PJJ, contre **1,16 %** pour les services judiciaires (hors magistrats) et **1,47 %** pour l'administration pénitentiaire. Cette comparaison ne vise pas à opposer les personnels mais à souligner le sous-investissement persistant dont souffre la PJJ.

### Des agents oubliés

Les annonces du ministre reste à ce stade très opaque **sur les revalorisations salariales ou sur l'amélioration des grilles indiciaires**, alors même que le pouvoir d'achat des agents continue de se dégrader.

Pour la CGT-PJJ, il est illusoire de prétendre renforcer l'attractivité des métiers de la Justice sans améliorer les conditions d'exercice, les rémunérations et la reconnaissance des professionnels déjà en poste.

Notre syndicat souligne également que la sécurité des structures éducatives ne peut reposer sur des annonces de communication. Elle suppose des effectifs complets, le doublement des équipes d'hébergements, y compris la nuit, ainsi que des locaux adaptés et entretenus.

### **Les jeunes premiers pénalisés**

La CGT-PJJ rappelle que les **3 775 mesures éducatives en attente** ne sont pas de simples indicateurs statistiques : elles correspondent à autant de décisions judiciaires qui ne peuvent être exécutées dans des délais satisfaisants.

Depuis l'entrée en vigueur du Code de la Justice Pénale des Mineurs, les services de milieu ouvert connaissent une forte augmentation de leur charge de travail sans renforts suffisants. Notre syndicat estime que cette situation fragilise directement la qualité de l'accompagnement éducatif et l'exécution des décisions de justice.

### **La CGT-PJJ demande un changement de cap**

La CGT-PJJ appelle le Gouvernement à revoir le budget 2027 avant son adoption et réclame :

- des créations de postes à la hauteur des besoins objectivés par l'Inspection Générale de la Justice ;
- une revalorisation immédiate des rémunérations des personnels ;
- des moyens humains supplémentaires pour l'ensemble des services de la PJJ ;
- une véritable reconnaissance des missions éducatives exercées par les agents.

« Les personnels de la PJJ n'ont pas besoin de nouveaux constats sur leurs difficultés. Ils attendent des décisions budgétaires à la hauteur des besoins et des enjeux de la justice des mineurs. »

Pour la CGT-PJJ, il est encore temps de transformer les engagements affichés en décisions concrètes et de donner enfin à la Protection Judiciaire de la Jeunesse les moyens d'assurer pleinement ses missions de service public.

Pour nous contacter :

[national@cgtppj.fr](mailto:national@cgtppj.fr)

06 33 33 02 50

06 82 38 02 65